



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 2 – 2011

Séance constitutive de la législature 2011-2015

du jeudi 16 décembre 2010

Présidence : André Burri (PDC), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

10. Elections au Parlement et au Gouvernement
 - 10.1 Première vice-présidence du Parlement
 - 10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement
 - 10.3 Deux scrutateurs du Parlement
 - 10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement
 - 10.5 Présidence du Gouvernement
 - 10.6 Vice-présidence du Gouvernement
 - 10.7 Secrétaire du Parlement
11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 11.1 Commission de gestion et des finances
 - 11.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 11.3 Commission de la justice
 - 11.4 Commission des affaires extérieures et de la réunification
 - 11.5 Commission de l'économie
 - 11.6 Commission de la santé
 - 11.7 Commission de la formation
12. Election des remplaçants des membres des commissions parlementaires permanentes
 - 12.1 Commission de gestion et des finances
 - 12.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 12.3 Commission de la justice
 - 12.4 Commission des affaires extérieures et de la réunification
 - 12.5 Commission de l'économie
 - 12.6 Commission de la santé
 - 12.7 Commission de la formation
13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes
 - 13.1 Commission de gestion et des finances
 - 13.2 Commission de l'environnement et de l'équipement
 - 13.3 Commission de la justice
 - 13.4 Commission des affaires extérieures et de la réunification
 - 13.5 Commission de l'économie
 - 13.6 Commission de la santé
 - 13.7 Commission de la formation
14. Election des autorités judiciaires
 - 14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal
 - 14.2 Dix juges suppléants au Tribunal cantonal
 - 14.3 Six juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 5,5 postes
 - 14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance
 - 14.5 Cinq procureurs
 - 14.6 Président du Tribunal des mineurs
 - 14.7 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs
15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires
16. Commission des recours en matière d'impôts
 - 16.1 Election de neuf membres
 - 16.2 Election de trois suppléants
 - 16.3 Election du président
 - 16.4 Election du premier vice-président
 - 16.5 Election du deuxième vice-président
17. Commission de la protection des données
 - 17.1 Election de deux membres
 - 17.2 Election de deux suppléants
18. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation
19. Election des préposés aux Offices des poursuites et faillites
 - 19.1 Préposé pour le district de Delémont
 - 19.2 Préposé pour le district des Franches-Montagnes

19.3 Préposé pour le district de Porrentruy
20. Election du Contrôleur général des finances

(La séance est ouverte à 9 heures en présence de 60 députés.)

Le président : Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers et chères collègues députés, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un très grand plaisir d'ouvrir cette deuxième partie de la séance constitutive pour la législature des années 2011 à 2015.

Aujourd'hui, notre séance sera essentiellement consacrée au renouvellement des autorités jurassiennes. Je profite de l'occasion pour remercier encore une fois très chaleureusement les élus de m'avoir permis d'accéder à cette fonction de président. Je vais tout mettre en œuvre pour diriger avec efficacité les débats et je remercie d'avance mes soutiens, M. Jean-Baptiste Maître, Mme Nicole Roth, notre dévouée secrétaire du Parlement, et notre incontournable huissier Louis-Philippe Seuret. Merci aussi à Mme Nadine Flury à la cafétéria.

En début de législature, j'ai plusieurs choses à vous rappeler. La première est une petite formalité administrative. Dans les documents que vous avez reçus, vous avez une fiche dans laquelle vous notez vos données personnelles et, cette fiche-là, elle est importante pour le Secrétariat du Parlement. Vous voudrez bien la remplir et la remettre à Mme Nicole Roth.

Il est également de coutume de rappeler la promesse que nous avons faite hier soir en l'Eglise Saint-Marcel. Cette promesse qui engage notre travail parlementaire. Premièrement, la promesse nous engage, en tant que principal représentant du peuple, à déterminer la politique du Canton, en particulier à travers la planification.

Deuxièmement, elle nous engage à exercer le pouvoir législatif, sous réserve des droits du peuple, tout comme à exercer la haute surveillance sur le Gouvernement, l'administration et les autorités judiciaires.

Troisièmement, la promesse nous engage à assumer les tâches administratives et judiciaires qui nous sont assignées par la Constitution et par les lois jurassiennes.

En résumé, l'engagement d'une ou d'un député(e) implique une forte prise de conscience des différents rôles que nous devons assumer, tout en projetant cela dans les perspectives d'une évolution permanente de notre Canton.

Le Parlement, au contraire du Gouvernement, a été passablement recomposé. Nous devons donc apprendre à travailler ensemble. Mon souhait est que la séance d'aujourd'hui, comme les séances à venir, se déroulent dans un esprit constructif et dans le respect mutuel. Nous travaillons tous pour la même cause : l'intérêt supérieur de notre République et Canton du Jura. Bien entendu, le Parlement doit rester vif. Nous devons réagir, nous devons nous questionner. Nous allons dupliquer et même parfois répliquer mais cela peut se faire dans le calme et dans la sérénité.

Avant d'entrer en matière, je vous donne encore quelques informations concernant la procédure. A la lumière de l'article 1, alinéa 3, du règlement du Parlement, aucune intervention parlementaire ne peut être déposée lors de la séance constitutive. Concernant les scrutateurs, le même ar-

ticle, à son alinéa 2, précise que le plus jeune député de chaque groupe fonctionne en qualité de scrutateur provisoire. Ainsi, nous fonctionnerons avec les six députés les plus jeunes de chaque groupe, à savoir : pour le groupe PDC Maëlle Willemin, pour le groupe PS Loïc Dobler, pour le groupe PLR Gabriel Schenk, pour le groupe PCSI Damien Chappuis, pour le groupe CS-POP et VERTS Pierluigi Fedele, pour le groupe UDC Thomas Stettler.

Pour ce qui est de la manière de voter, les scrutateurs distribueront les bulletins de vote uniquement aux députés qui seront assis à leur place. Donc, je vous prie d'être présents en dehors des nombreuses pauses qui entrecouperont notre séance. De plus, vous ne pouvez pas quitter la salle avant que tout le monde ait voté. Je vous demande également de ne pas plier vos bulletins afin de faciliter le travail de dépouillement des scrutateurs et scrutatrice. Je vous rappelle également que nous voterons des propositions de blocs et que vous avez sur vos tables les candidatures en lien avec les différents blocs à voter ce matin.

La procédure de vote est la suivante : distribution des bulletins de vote, le vote, le dépouillement et la proclamation des résultats. Lors des votes par blocs, vous recevrez tous les bulletins en lien avec le bloc et les bulletins complétés seront déposés tous ensemble dans l'urne. L'élection du bloc suivant ne se déroulera qu'après le dépouillement et la proclamation des résultats du bloc précédent. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ? Ce n'est manifestement pas le cas.

Voilà, avec toutes ces recommandations, je pense que vous êtes toutes et tous prêts à voter. Mais, sur l'avis de droit du Service juridique, je vous propose encore une modification du chiffre 10 de l'ordre du jour. En effet, il apparaît opportun de séparer le bloc 10 en deux parties : première partie chiffres 10.1 à 10.4, c'est-à-dire l'élection des vice-présidents et des scrutateurs du Parlement; ensuite, nous ferons une suspension de séance et le nouveau Bureau tiendra une courte séance pour choisir le futur secrétaire du Parlement. Lors de la reprise de la séance du Parlement, je vais vous indiquer la décision du Bureau concernant le choix du secrétaire du Parlement et nous voterons la deuxième partie du bloc 10, soit les chiffres 10.5 à 10.7, donc la présidence du Gouvernement, la vice-présidence comme le secrétaire du Parlement. Le secrétaire du Parlement – évidemment à mes côtés le secrétaire de l'ancien Parlement – ne va pas participer au dépouillement car il est concerné par ce vote.

Motion d'ordre

M. Pierluigi Fedele (CS-POP) : Je remercie le président d'être un peu allé déjà dans le sens de l'intervention que je voulais faire ce matin. C'est une communication que j'avais faite à l'ancien Bureau concernant la procédure de vote du bloc 10 et j'aimerais aller même un tout petit peu plus loin que ce que propose le président : le statut du secrétaire du Parlement est fondamentalement un statut différent des élus, qu'ils soient élus au Gouvernement ou au Parlement jurassien, et, à mon avis, cette élection ne peut pas se faire dans le bloc à part entière. Il faut absolument complètement séparer cette élection. Ma proposition est la suivante, c'est que l'ensemble des votes concernant les élus soient faits en bloc, comme c'était prévu, et que l'élection du secrétaire soit totalement séparée, ceci pour deux raisons : c'est un magistrat et pas un élu et la deuxième raison est que c'est le secrétaire du Parlement qui contrôle le scrutin; le président

d'ailleurs l'a fait, donc il faut aller dans ce sens-là : le secrétaire ne peut pas contrôler le scrutin lors duquel il est candidat.

Donc, je vous propose d'aller un tout petit peu plus loin et de totalement séparer l'élection du secrétaire du Parlement. Je vous remercie.

Le président : La discussion est ouverte sur cette motion d'ordre. A qui puis-je donner la parole ? Si la parole n'est pas demandée, nous allons passer au vote. Donc, il me faut des scrutateurs. Donc, je vais prendre les scrutateurs désignés pour chaque groupe, deux seulement. Donc, Maëlle Willemain et Loïc Dobler, vous voudrez bien officier comme scrutateurs. Personne ne s'oppose à cette désignation des scrutateurs ? Parfait. Alors, nous allons voter : les personnes qui acceptent la motion d'ordre, qui consiste à sortir du premier bloc le secrétaire du Parlement et de le voter de manière indépendante, comme l'a demandé M. Pierluigi Fedele, sont priés de le manifester par un lever de main.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 31 voix contre 23.

Le président : Nous pouvons continuer. J'ai encore quelques recommandations à vous donner avant de passer aux votes proprement dits. Je vous rappelle également que, lors du Parlement du 17 novembre 2010, nous avons modifié l'article 66 du règlement du Parlement et que ce dernier est directement entré en vigueur et qu'il s'applique à nos votes d'aujourd'hui.

Ainsi, pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité absolue des bulletins valables. Deuxièmement, au premier tour, le scrutin est libre; cela signifie que les députés peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible à cette fonction; s'ils votent pour une personne inéligible, par exemple un membre du Gouvernement pour l'élection à la vice-présidence du Parlement, le bulletin est considéré comme nul. Troisièmement, dès le deuxième tour, ne sont éligibles que les personnes ayant recueilli au moins une voix lors du premier tour. Quatrièmement, pour le troisième tour et les tours suivants, sont éliminés les candidats n'ayant pas recueilli au moins un dixième des suffrages valables; cette opération est répétée jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité absolue. Cinquièmement, si, lors d'un tour, tous les candidats ont obtenu plus du dixième des suffrages valables, le candidat ayant recueilli le moins de voix est éliminé pour le tour suivant; si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de voix, un scrutin de ballottage détermine lequel d'entre eux doit être éliminé; si, lors de ce scrutin de ballottage, les candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le sort décide.

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

- 10.1 Première vice-présidence du Parlement
- 10.2 Deuxième vice-présidence du Parlement
- 10.3 Deux scrutateurs du Parlement
- 10.4 Deux scrutateurs suppléants du Parlement
- 10.5 Présidence du Gouvernement
- 10.6 Vice-présidence du Gouvernement

Le président : Nous pouvons maintenant passer au vote. Nous sommes au chiffre 10 et le premier bloc concerné, comme nous l'avons décidé suite à la motion d'ordre, c'est le

bloc qui va du point 10.1 au point 10.6.

Les scrutateurs sont priés de distribuer les bulletins. *(Des voix dans la salle : « Il y a les présentations ! »)* Pardon. Les groupes vont monter. Pardon. Avant les scrutateurs, désolé, on va laisser quand même la possibilité aux groupes de présenter les candidats. *(Rires.)* On aurait fini trop vite autrement.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Je tiens tout d'abord à féliciter le nouveau président du Parlement et lui souhaiter beaucoup de plaisir dans sa nouvelle et noble fonction.

A l'instar des deux précédents présidents de ce Parlement, a-t-il l'intention de tester ses collègues en les invitant à souffrir avec lui en leur proposant, tout du moins à tous ceux qui ont la pêche, un parcours course à pied ou une randonnée à vélo ? Question que je me pose ! Ou alors, titulaire d'une licence en transports passagers et marchandises, qui l'autorise à conduire des cars, ce qu'il fait occasionnellement mais toujours avec panache et pour le plaisir de ses amis et connaissances, ne pourrait-il pas, et c'est là une suggestion toute amicale que je lui fais, offrir à ses collègues parlementaires la primeur d'une découverte, en car, du tout nouveau tronçon de l'A16 qui reliera Boncourt à Bure et qui devrait être inauguré avant la fin 2011 ? Voilà pour l'introduction.

Pour ce qui est des postes qui sont soumis à élection, le premier poste que je vous propose, c'est celui de scrutateur et le groupe PDC vous propose la candidature de Jacques-André Aubry, domicilié aux Breuleux. Ingénieur HES en microtechnique, il a été élu député au Parlement lors des dernières élections. Il a accepté ce nouveau rôle et saura le remplir à satisfaction, notamment en suppléant le nouveau système de vote électronique lorsqu'il tombera en panne. D'avance, je vous remercie du soutien que vous lui accordez.

La présentation hier soir, en l'Eglise Saint-Marcel, du nouveau président du Parlement fut pour moi un immense honneur. Il en est de même aujourd'hui puisqu'il m'échoit le rôle de vous présenter le ministre Philippe Receveur, que nous proposons à la présidence du Gouvernement jurassien pour l'année 2011. Ministre et chef du Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines pour la législature qui vient de s'achever, Philippe Receveur a été vice-président du Gouvernement durant l'année 2010.

Agé de 47 ans, marié à Jeannette et père de 3 enfants (Julie, Elena et Clara), doté d'une solide formation de juriste, il nous vient du tout proche village de Bassecourt, dans lequel il a été un citoyen très actif puisqu'il a siégé de 1988 à 2000 au conseil général et y a assumé la présidence en 1993.

Avant de devenir un spécialiste de la santé et des affaires sociales, Philippe Receveur a été un spécialiste de l'aménagement du territoire et des routes au Service juridique et des transports à l'Office des véhicules. Actuellement, il assume les mandats suivants :

- Vice-président de la Conférence latine des directeurs cantonaux de la Santé ainsi que membre du comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la Santé depuis 2009.
- En 2008, il a été désigné au sein de la représentation suisse au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg par le Conseil fédéral. Il

en assure la vice-présidence depuis la 17^e session plénière d'octobre 2009. Il siège à la commission du développement durable ainsi qu'au groupe de travail sur la coopération interrégionale.

- Membre d'Ecologie libérale, mouvement pour une politique de l'environnement responsable.
- Egalement membre du conseil de fondation du service social international.
- Enfin, président de la Fourchette Verte Suisse.

En 2010, il a fait partie, dans la catégorie «Leader», des «100 personnalités qui font la Suisse romande» («Forum des 100») selon le magazine «L'Hebdo».

Philippe Receveur est donc un pur produit du service public jurassien ainsi qu'un élu PDC muni d'une fibre écologique libérale indéniable. Cependant, la question légitime que chacun se pose et plus encore les nouveaux députés : a-t-il les qualités nécessaires pour remplir le mandat de président de notre Exécutif ?

A la tête de son département, il a conduit à satisfaction moult dossiers dont certains très sensibles, l'émotionnel prenant souvent le pas sur le rationnel. Ses adversaires politiques disent de lui qu'il est disponible, privilégie le dialogue, qu'il a le sens du consensus et les qualités de médiateur. Quels compliments !

Bon communicateur, c'est avec facilité qu'il jongle avec les mots et les verbes. Il saura, à n'en pas douter, être un bon porte-parole de notre Gouvernement mais surtout un bon ambassadeur de notre République.

Tout cela, chers collègues, pour vous conforter dans votre choix et vous inciter à lui apporter votre soutien.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le groupe PDC soutiendra toutes les candidatures officielles présentées par les différents groupes tant pour les fonctions de premier et deuxième vice-président du Parlement que pour les fonctions de scrutateurs et scrutateurs suppléants. Le groupe PDC vous recommande ses candidats et vous remercie de la confiance que vous leur témoignerez. Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe : Bonjour. Le groupe socialiste a le plaisir de présenter Corinne Juillerat au poste de première vice-présidente du Parlement jurassien.

Née à Delémont, elle vit depuis son enfance à Porrentruy, où elle réside actuellement avec Alain, son compagnon, et leur fils Nathan. Ses études primaires, secondaires et lycéennes l'ont conduite à l'Université de Lausanne, en faculté des sciences humaines. Une licence en sciences sociales et pédagogiques a couronné ses études universitaires. Un cours postgrade HES lui a permis d'obtenir un certificat en médiation générale en 2005. Son parcours professionnel, que je ne détaillerai pas, lui a fait découvrir le domaine social de manière privilégiée. Actuellement, elle est enseignante professionnelle à la division artisanale du CEJEF.

Ces différents mandats lui ont permis de connaître de manière approfondie le tissu social jurassien et ont forgé ses convictions qu'elle défend farouchement.

Au niveau politique, elle est également très active depuis plusieurs années. En effet, élue députée au Parlement jurassien en 1990 (la plus jeune à cette époque), elle le quitta en 1999 pour le réintégrer en 2007 et être réélue en 2010. Elle

œuvre également dans différents mouvements et associations. Il est à noter qu'elle ne manque aucun match du BC Boncourt mais a également plaisir à suivre les autres événements sportifs de la région.

Lors de débats, il est très agréable de discuter avec elle car sa nature respectueuse permet un échange constructif, sauf quand il s'agit de féminisme car, là, vous avez affaire à une louve !

Chères et chers collègues, notre candidate a toutes les qualités requises pour accéder un jour au perchoir du Parlement et, au nom du groupe socialiste, je vous la recommande très chaleureusement à vos suffrages pour l'élection à la vice-présidence du Parlement. Je vous en remercie.

Autre candidat que nous proposons. Nous proposons au poste de scrutateur, même si ce poste n'a plus la même importance depuis l'introduction du vote électronique, le député-chanteur de Lajoux; j'ai dit Clovis Brahier. Nous pensons que ce dernier saura, si le besoin est avéré, dénombrer avec brio les différentes positions et annoncer avec sa voix de saltimbanque les résultats des votations. Nous espérons que vous lui ferez un accueil chaleureux, comme ses groupes franc-montagnardes.

Je laisserai ensuite la parole à Agnès Veya, qui va présenter la candidate à la vice-présidence du Gouvernement mais, au nom du groupe socialiste, nous allons aussi suivre et accepter tous les candidats qui se présenteront.

Mme Agnès Veya (PS) : J'ai le plaisir, au nom du groupe socialiste, de vous présenter la candidature d'Elisabeth Baume-Schneider à la vice-présidence de l'Exécutif pour l'année 2011.

Elisabeth vit aux Breuleux, en compagnie de ses deux enfants Luc et Téo et de son époux Pierre-André.

Après une maturité économique à La Chaux-de-Fonds, elle s'oriente vers les sciences sociales et acquiert une licence à l'Université de Neuchâtel.

Elisabeth fait son entrée au Législatif jurassien en 1995 et accède au perchoir du Parlement en 2000. Sa vie politique ne s'arrête pas là puisque qu'elle est brillamment élue au Gouvernement jurassien en novembre 2002.

Depuis 2003, elle est en charge du Département de la Formation, de la Culture et des Sports. Un département qu'elle conduit et réforme avec la volonté d'être à la hauteur afin qu'il réponde et anticipe les attentes d'aujourd'hui et aussi celles de demain. Au fil des projets, elle imprègne également des valeurs qui la portent. Telles que l'écoute et le respect d'autrui, le soutien aux personnes fragilisées, l'ouverture et la volonté de faire rayonner notre Canton à l'extérieur.

Dans son mandat de cheffe de département, elle est connue pour son implication dans les dossiers. Exigeante avec les collaborateurs et collaboratrices, elle sait ce qu'elle leur doit dans l'évolution du traitement des dossiers. Son obstination, sa maîtrise des dossiers, sa force de persuasion, son habileté stratégique et tactique en font une personnalité reconnue et appréciée. Ce sont ces mêmes qualités qui font que, dans les diverses instances romandes et suisses où elle représente le Jura, ses avis, ses propositions, ses projets trouvent une très large audience, contribuant donc à ce que le Jura existe vraiment sur la scène romande et suisse indépendamment du fait que nous représentons 1 % de la population suisse.

D'un naturel joyeux et généreux, même si parfois elle est peut-être un brin cassante car impatiente, Elisabeth assume et assure son mandat de femme d'Etat avec courage et détermination, humour et humilité, avec encore et toujours plein de projets en tête et la certitude que rien n'est jamais acquis.

Au nom du groupe socialiste, je vous recommande la candidature d'Elisabeth Baume-Schneider à la vice-présidence du Gouvernement et vous remercie par avance de lui témoigner votre confiance.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Je tiens tout d'abord à féliciter André Burri pour sa belle élection. L'ayant côtoyé durant deux ans au Bureau, je suis sûr qu'il accomplira sa tâche de président avec compétence et tact. Je lui souhaite une année pleine d'enrichissements et de satisfactions.

Au nom du groupe PLR, j'ai l'honneur de vous présenter Raphaël Schneider, de Courgenay, à la fonction de deuxième vice-président du Parlement. Papa d'un petit Lucas d'un an et demi – c'est tout récent – ce jeune père de famille de 37 ans occupe le poste de caissier communal, préposé à l'agence AVS et teneur du registre d'impôts de Courgenay depuis 2001. Il est également responsable administratif de la crèche-garderie «Scoubidou» de son village.

Au Parlement depuis 2005 comme suppléant et depuis 2007 comme député, membre de la commission de la santé, membre du Comité de coopération interparlementaire Aoste-Belgique-Jura, il a acquis l'expérience nécessaire qu'il lui faudra pour mener à bien cette tâche de président en 2013.

Speaker bien connu des matchs du HCA durant près de dix ans, nul doute qu'il aura la «tchatche» et la rigueur nécessaires à ce poste. Je vous remercie par avance de lui accorder votre confiance.

Sous le point 10.4, j'ai le plaisir de vous proposer Gérard Brunner comme scrutateur suppléant au Parlement. Il sera le digne successeur de Fritz Winkler. A la tête d'un bureau de géomètre à Porrentruy, ce champion des mensurations cadastrales saura dominer tous les décomptes et autres calculs dévolus à cette fonction. Je vous invite donc à le nommer sans autre souci.

Je profite d'être à la tribune pour vous signaler que le groupe PLR soutiendra toutes les candidatures qui seront proposées ce jour. Ces fonctions ont fait l'objet de dures et longues négociations, des fois un peu tendues. Nous nous sommes mis d'accord finalement sur les postes à repourvoir et le groupe soutiendra toutes les candidatures. Je vous remercie de votre attention.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Il m'appartient tout d'abord de féliciter chaleureusement le nouveau président du Parlement et lui souhaiter une fructueuse et riche année de présidence 2011.

Au nom du groupe chrétien-social indépendant, c'est avec plaisir que je vous propose, au poste de scrutateur suppléant, M. Bernard Tonnerre, profession d'éducation physique au Lycée cantonal à Porrentruy.

C'est sans surprise que je vous invite à soutenir Bernard à ce poste, sachant qu'il est fidèle à cette suppléance depuis plusieurs années déjà.

Je vous remercie sincèrement pour votre soutien à M. Tonnerre et vous informe que le groupe PCSI apportera son

soutien à l'ensemble des candidates et candidats officiels proposés aux élections au Parlement et au Gouvernement. Je vous remercie.

Le président : Voilà, nous arrivons au bout. Toutes les candidatures officielles ont été présentées. Y a-t-il d'autres candidatures pour ces postes ? Ce n'est manifestement pas le cas. Nous allons donc passer au vote. Je demande aux scrutateurs de venir vers la tribune pour la distribution des bulletins.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

Le président : Mesdames et Messieurs, la séance est suspendue pour le dépouillement. Je vais sonner quand nous reprendrons.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

Le président : Mesdames et Messieurs, je vais vous annoncer les résultats des élections du premier bloc, élections au Parlement et au Gouvernement.

10.1 Première vice-présidente du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	12
Bulletins nuls :	2
Bulletins valables :	46
Majorité absolue :	24

Corinne Juillerat (PS) est élue par 43 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

10.2 Deuxième vice-président du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	7
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Raphaël Schneider (PLR) est élu par 51 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

10.3 Deux scrutateurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

Sont élus : Clovis Brahier (PS), par 56 voix, et Jacques-André Aubry (PDC), par 53 voix. (Applaudissements.)

10.4 Deux scrutateurs suppléants

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	2
Bulletins valables :	58
Majorité absolue :	30

Sont élus : Gérard Brunner (PLR), par 53 voix, et Bernard Tonnerre (PCSI), par 57 voix. (Applaudissements.)

10.5 Président du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	9
Bulletins valables :	51
Majorité absolue :	26

Philippe Receveur (PDC) est élu par 51 voix. (Applaudissements.)

10.6 Vice-présidente du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	14
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	45
Majorité absolue :	23

Elisabeth Baume-Schneider (PS) est élue par 40 voix; 5 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Au nom du Parlement, je félicite encore une fois les personnes qui ont été élues. Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction et je passe la parole à M. Philippe Receveur, président du Gouvernement. J'invite également ma vice-présidente à venir me rejoindre.

M. Philippe Receveur, président du Gouvernement : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, ce matin j'aimerais vous faire partager mon enthousiasme. L'enthousiasme d'avoir été porté à la présidence du Gouvernement pour 2011 bien sûr. Je m'en réjouis et vous remercie sincèrement de la marque de confiance que vous me témoignez.

J'y associe celles et ceux qui m'ont permis d'assumer les charges que le peuple et le Parlement jurassien m'ont confiées. Je pense en particulier à mon épouse et mes filles, qui ont appris, au fil du temps, non seulement à vivre en République mais à devoir souvent s'effacer devant elle. A mes amis, aux collaboratrices et collaborateurs de mon département et à mon parti, le PDC.

L'enthousiasme aussi d'entamer une nouvelle législature, qui s'annonce décisive pour le Jura. Je crois en effet que jamais notre Canton ne s'est trouvé dans une configuration aussi favorable, à tous les niveaux, avec de réelles op-

portunités de croissance, de prospérité, de solidarité et de rayonnement.

Je ne vais pas me livrer ici à une esquisse avant l'heure d'un programme de législature. Il appartiendra au nouveau Gouvernement, qui se constituera officiellement demain, de tracer les axes stratégiques sur lesquels il entend fonder son action ces cinq prochaines années. Permettez-moi néanmoins quelques réflexions.

La question qui se pose au Jura, désormais adulte, est : quel est le meilleur usage qu'on puisse faire de l'autonomie acquise de haute lutte ? Pour l'avenir, le Jura devra adopter une stratégie globale pour exister, pour exister plus, pour exister mieux encore. Les réformes que nous avons menées sont indispensables pour moderniser le fonctionnement, indispensables mais pas suffisantes. Nous devons être plus forts pour l'avenir.

Dès 2011, l'ouverture du Jura, dont nous parlons depuis longtemps, va enfin se matérialiser avec l'arrivée du TGV et l'achèvement progressif des travaux de l'A16. De nouvelles voies de communication, rien d'exceptionnel me direz-vous en regard des autres régions déjà servies depuis longtemps. Cette ligne à grande vitesse, qui nous reliera en moins de trois heures à Paris, cette autoroute enfin connectée aux réseaux suisse et français, peuvent révolutionner notre territoire et, surtout, la perception qu'on en a de l'intérieur et de l'extérieur.

Le Jura, ces prochaines années, va s'ouvrir, s'urbaniser, se mélanger davantage au reste du monde. Ça me rappelle d'ailleurs les propos de Nicolas Hayek lors d'une rencontre avec le Gouvernement jurassien, qui nous martelait avec conviction : «Vous n'êtes pas petit, vous avez des forces, une valeur, des savoirs; c'est chez vous que seront bientôt fabriquées mes plus belles montres; ne soyez pas petit». Partout ailleurs, la mobilité physique a permis de briser les barrières mentales qui font qu'une région de campagne peut parfois nourrir des complexes vis-à-vis des grands centres urbains. Nous n'aurons donc bientôt plus aucune raison objective de nous encombrer de telles pensées.

Mesdames et Messieurs, les nouvelles voies de communication qui vont bientôt desservir le Jura peuvent être un puissant vecteur de prospérité pour le canton du Jura. A condition bien sûr de nous y préparer activement. C'est ce que le Gouvernement a commencé de faire ces dernières années. C'est ce à quoi il continuera de s'atteler dès le début de l'année prochaine, avec la volonté d'accompagner efficacement les changements à venir. Alors, bien sûr, la région va probablement changer à un rythme plus rapide que par le passé. Il faut s'attendre à l'implantation de nouvelles entreprises – d'ailleurs, ça commence déjà – à la création d'emplois. Il faut s'attendre à une croissance démographique supérieure à ce qu'on a connu ces dernières années. Il faut s'attendre enfin à ce que des gens de l'extérieur s'intéressent à notre région, y investissent, y créent des emplois, s'y établissent. Le Jura ne restera pas comme il est aujourd'hui; ce ne sera pas possible et nous ne voulons pas l'immobilisme.

La région va changer mais ça ne veut pas dire qu'elle perdra son âme et son charme car nous veillerons à un développement durable et équilibré. Là sont notre mission et notre responsabilité.

Bien sûr, ce ne sont pas à eux seuls une ligne de chemin de fer, fut-elle à grande vitesse, et une autoroute qui vont régler tous nos problèmes comme par enchantement. Mais

notre action politique ne se réduira pas à cette seule dimension. Nous aurons à faire des choix stratégiques, majeurs :

- dans le domaine de la formation : quel rôle le Jura peut-il jouer sur le plan suprarégional ?
- dans le domaine de la santé : quelle place pour l'Hôpital du Jura entre Bâle, Bienne et Belfort-Montbéliard ?
- dans le domaine du tourisme : comment valoriser enfin cette filière que l'on dit prometteuse depuis des décennies ?
- sur le plan culturel aussi, après le refus bernois de participer au CREA;
- dans le secteur de la fiscalité enfin puisque l'on sait que le niveau de celle-ci influence les acteurs économiques.

Et nous voulons continuer d'aller vers Bâle, qui demeure notre premier partenaire naturel.

Nous avons aussi aujourd'hui une porte grande ouverte sur Belfort-Montbéliard et Paris et nous avons bien l'intention d'intensifier encore notre rapprochement avec le Jura méridional. Là aussi, j'ose faire preuve d'un enthousiasme à l'idée qu'un vote soit organisé dans la région. Le rapport de l'AIJ ainsi que les récentes élections à Moutier nous y encouragent.

Que ce soit en matière de politique sanitaire, énergétique ou familiale, de crèches, de personnes âgées, de formation, de création d'emplois ou encore de fiscalité, nous devons privilégier les projets concrets pour rendre le Jura plus fort, plus solidaire. C'est beaucoup de travail et nous sommes fiers de le poursuivre.

Nous vivons, Mesdames et Messieurs, dans un monde fascinant, ouvert, interconnecté, qui offre des possibilités presque infinies. Le Jura, longtemps resté enclavé, aura enfin les moyens à disposition pour saisir ces nouvelles opportunités, comme l'ont fait avec succès d'autres régions avant nous. Il s'agit d'une chance qui ne se représentera peut-être pas deux fois. Nous n'avons pas la prétention que l'Etat vous offre le bonheur. Nous voulons juste travailler à un Etat qui vous offre le cadre dans lequel vous pourrez le conquérir. Nous aurons besoin d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs politiques, économiques et citoyens pour faire face à ces enjeux majeurs. Nous avons besoin d'ambition pour que le Jura demeure un acteur plus influent et plus respecté sur la scène régionale. Toutes les conditions seront bientôt réunies pour y parvenir.

Je privilégierai, en tant que président, le dialogue et la concertation et je veillerai, dans le respect des valeurs de notre République, au sort des plus faibles et du plus grand nombre. Ensemble, je souhaite que nous travaillions à un Jura émancipé, décomplexé, modernisé, mis en réseau et tourné vers l'extérieur. Nous pouvons être fiers d'être Jurasiens. Nous devons montrer, par notre action, qu'une région encore teintée de ruralité, à l'agriculture développée et performante, loin du cœur de la Suisse mais au cœur de régions européennes dynamiques, par un comportement ouvert et courageux, peut atteindre le succès.

Rappelons-nous, avec Vaclav Havel, que «l'indépendance n'est pas un état des choses, c'est un devoir».

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, pour conclure, de rendre hommage au président sortant, le ministre Charles Juillard, qui a dirigé les débats avec grande compétence durant l'année écoulée et rendu le Jura visible sur la scène nationale, grâce en particulier à l'accueil des deux réfugiés ouïghours. Son année de présidence a permis de projeter à l'extérieur l'image d'un canton moderne et solidaire.

Je ne voudrais pas conclure sans féliciter chaleureusement tous les élus de ce jour, auxquels je souhaite, par anticipation, beaucoup de satisfactions dans leurs mandats respectifs. A la veille des fêtes de fin d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux pour un joyeux Noël ainsi qu'une nouvelle année pleine d'heureuses surprises et de bonheur à vivre. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président : Mesdames et Messieurs, nous faisons une petite interruption de séance. Nous reprenons dans dix minutes. Le Bureau va maintenant se réunir et, ensuite, nous allons élire le secrétaire du Parlement. Pour cette réunion, j'appelle les membres du Bureau à la salle Roger Schaffter. Nous reprendrons dans dix minutes. Et je convie Mme Nicole Roth comme remplaçante pour cette séance.

(*La séance est suspendue durant une dizaine de minutes.*)

10. Elections au Parlement et au Gouvernement

10.7 Secrétaire du Parlement

Le président : Nous sommes donc toujours au point 10 de l'ordre du jour, chiffre 10.7, élection du secrétaire du Parlement. Le Bureau a reçu une candidature. Cette candidature a été discutée lors de notre réunion.

Permettez-moi donc de vous présenter, au nom du Bureau, la candidature de M. Jean-Baptiste Maître, licencié en sciences politiques, ancien enseignant à l'école professionnelle, puis secrétaire du ministre Laurent Schaffter et secrétaire du Parlement depuis 2008. A ce poste, il a rapidement appris le métier et est vite devenu indispensable à une bonne gestion de l'institution. Je sou mets aujourd'hui, au nom du Bureau, sa candidature à votre appréciation.

Y a-t-il d'autres candidatures à ce poste ? Ce n'est manifestement pas le cas. Nous allons donc passer au vote. Nous ne prendrons que deux scrutateurs, le vote est plus simple : Maëlle Willemin, Loïc Dobler. Si vous voulez bien vous approcher de la tribune et distribuer les bulletins de vote.

(*La séance est suspendue durant quelques minutes.*)

10.7 Secrétaire du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	8
Bulletins valables :	52
Majorité absolue :	27

Jean-Baptiste Maître (PCSI) est élu par 38 voix; 14 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Nous continuons notre ordre du jour avec le bloc 2, points 11 et 12, l'élection des membres et des remplaçants des commissions parlementaires permanentes.

11. Election des membres des commissions parlementaires permanentes

12. Election des remplaçants des membres des commissions parlementaires permanentes

Le président : Nous sommes en possession des listes et je vais vous faire la lecture de ces propositions.

Commission de gestion et des finances :

Membres : Jean-Louis Berberat (PDC), Eric Dobler (PDC), Jean-Marc Fridez (PDC), Jean-Paul Gschwind (PDC), Jean Bourquard (PS), Josiane Daepf (PS), Pierre-Alain Fridez (PS), André Henzelin (PLR), David Eray (PCSI), Pierluigi Fedele (CS-POP et VERTS) et Thomas Stettler (UDC).

Remplaçants : Gabriel Willemin (PDC), Pierre Brülhart (PS), Raphaël Schneider (PLR), Géraldine Beuchat (PCSI), Hubert Godat (CS-POP et VERTS) et Jean-Pierre Mischler (UDC).

Commission de l'environnement et de l'équipement :

Membres : Anne Roy-Fridez (PDC), Maëlle Willemin (PDC), Lucienne Merguin Rossé (PS), Claude Schlüchter (PS), Alain Lachat (PLR), Frédéric Lovis (PCSI) et Erica Hennequin (CS-POP et VERTS).

Remplaçants : Marie-Françoise Chenal (PDC), Raphaël Ciochi (PS), Samuel Miserez (PLR), Géraldine Beuchat (PCSI) et Giuseppe Natale (CS-POP et VERTS).

Commission de la justice :

Membres : Jean-Baptiste Beuret (PDC), Bernard Varin (PDC), Clovis Brahier (PS), Maryvonne Pic Jeandupeux (PS), Gérard Brunner (PLR), Pierre-Olivier Cattin (PCSI) et Christophe Schaffter (CS-POP et VERTS).

Remplaçants : Jean-Pierre Gindrat (PDC), Carlo Caronni (PS), Edgar Sauser (PLR), Françoise Cattin (PCSI) et Hansjörg Ernst (CS-POP et VERTS).

Commission des affaires extérieures et de la réunification

Membres : Martial Courtet (PDC), Raoul Jaeggi (PDC), Gilles Froidevaux (PS), Jean-Yves Gentil (PS), Alain Bohlinger (PLR), Jean-Paul Miserez (PCSI) et Emmanuel Martinoli (CS-POP et VERTS).

Remplaçants : Maurice Jobin (PDC), Maryvonne Pic Jeandupeux (PS), André Henzelin (PLR), Frédéric Lovis (PCSI) et Jean-Pierre Petignat (CS-POP et VERTS).

Commission de l'économie :

Membres : Jean-Paul Lachat (PDC), Dominique Thiévent (PDC), Loïc Dobler (PS), Gilles Pierre (PS), Nicolas Eichenberger (PLR), Vincent Wermeille (PCSI) et Jean-Pierre Petignat (CS-POP et VERTS).

Remplaçants : Claude Mertenat (PDC), Gilles Froidevaux (PS), Gabriel Schenk (PLR), Guillaume Lachat (PCSI) et Nicole Lachat Feller (CS-POP et VERTS).

Commission de la santé :

Membres : Michel Choffat (PDC), Marie-Noëlle Willemin (PDC), Maria Lorenzo-Fleury (PS), Agnès Veya (PS), Raphaël Schneider (PLR), Bernard Tonnerre (PCSI) et Emmanuelle Schaffter (CS-POP et VERTS).

Remplaçants : Françoise Chaignat (PDC), Viviane Keller (PS), Marcelle Luchinger (PLR), Quentin Chappuis (PCSI) et

Emmanuel Martinoli (CS-POP et VERTS).

Commission de la formation :

Membres : Jacques-André Aubry (PDC), Yves Gigon (PDC), Francis Charmillot (PS), Murielle Macchi-Berdats (PS), Gabriel Schenk (PLR), Damien Chappuis (PCSI) et Jean-Michel Steiger (CS-POP et VERTS).

Remplaçants : Marcel Ackermann (PDC), Christophe Berdat (PS), David Balmer (PLR), Bernard Tonnerre (PCSI) et Giuseppe Natale (CS-POP et VERTS).

Le président : C'est fini. Parfait. On fera un peu attention : avec le décalage au niveau des lignes, vous avez vu qu'en allant un peu vite, ce qui était mon cas, il faut se méfier au niveau des remplaçants et des titulaires.

Voilà. Je demande s'il y a d'autres candidatures.

Le vote est tacite, il n'y a pas d'autres propositions. Donc, selon l'article 66, alinéa 9, qui dit que «lorsque le nombre de candidats présentés en vue de la constitution d'une commission est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection est tacite», je déclare donc tous les candidats et toutes les candidates, dont je viens de vous donner lecture, élus. Sincères félicitations à tous et à toutes. (*Applaudissements.*)

Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, le bloc no 3, les points 13.1 à 13.7 de l'ordre du jour.

13. Election des présidents des commissions parlementaires permanentes

Le président : Je passe directement la parole aux différents présidents de groupe pour les présentations. Monsieur Valley, vous avez la parole.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Comme président de la commission de gestion et des finances, le groupe PLR vous propose André Henzelin.

Jeune directeur de banque à la retraite depuis août de cette année, il a 61 ans. Heureux père de trois filles, il a la chance d'avoir déjà cinq petits-enfants. Homme d'une grande expérience, il a déjà fonctionné douze ans au Parlement, dont huit à la CGF. Il a présidé le Parlement en 1998.

Directeur de la BPS puis au Crédit Suisse à Delémont, il est rôdé aux grandes responsabilités, a les connaissances techniques de la fonction et a le temps nécessaire à disposition pour relever le défi et conduire avec aisance cette commission importante.

Bien connu dans le milieu des fanfares, où il a présidé la Fanfare municipale de Delémont et l'Ensemble de cuivre jurassien, il saura mener les choses sans fausse note, avec beaucoup d'harmonie. Nul doute qu'il saura être digne successeur du docteur Vifian, qui était persuadé qu'on ne retrouverait personne d'aussi bien que lui ! (*Rires et brouhaha.*) Je vous demande de lui accorder toute votre confiance.

M. Paul Froidevaux (PDC) : Suite à la décision du groupe CS-POP et VERTS de renoncer à la présidence d'une commission et en respect de la répartition proportionnelle, la nouvelle distribution des présidences, calculée par le Secrétariat du Parlement, s'établit ainsi : PDC : 3 présidences, PS : 2 présidences, PLR : 1 présidence et PCSI : 1 présidence.

Ainsi, pour la présidence de la commission de l'économie, nous vous proposons Jean-Paul Lachat, ingénieur en agronomie de la Haute école suisse de Zollikofen, secrétaire de la Chambre jurassienne d'agriculture, rôle dans lequel il a acquis de l'expérience et des compétences qui l'aideront dans cette nouvelle fonction présidentielle.

Au Parlement depuis 2006 en qualité de suppléant, Jean-Paul Lachat a brillamment passé le cap des dernières élections avec le galon de député. D'abord titulaire dans la commission de la justice, il a rejoint en 2009 la commission de l'économie et en connaît donc ses principaux rouages.

A la présidence de la commission de la justice, c'est un néophyte du Parlement jurassien mais pas de la chose publique qui vous est présenté en la personne de Jean-Baptiste Beuret. Juriste de formation, sa carrière professionnelle a été jusqu'à présent variée et atypique. Associé dans un bureau d'avocat, il rejoint en 1986 l'administration jurassienne, d'abord comme chef du Service des contributions puis chef de l'Administration des finances. Il quitte le service public pour une nouvelle carrière dans le secteur bancaire. Actuellement, il exerce des mandats d'administrateur et de conseil.

A la présidence de la commission des affaires extérieures et de la réunification, c'est également un nouveau député qui a accepté de relever le défi, Martial Courtet, titulaire du brevet d'enseignement secondaire littéraire complet. Dans ses nombreuses activités associatives, il a su forger ses armes et notamment en acceptant, de 2007 à 2009, la présidence du BCB alors que le club était en grandes difficultés. Son expérience humanitaire en Afrique et ses voyages à l'étranger lui ont donné le goût pour les affaires extérieures.

Tous les trois démontrent qu'ils possèdent les compétences suffisantes pour accéder à la fonction de président. Aussi, je vous demande de soutenir leurs candidatures, comme nous le ferons pour les quatre candidats aux quatre autres présidences.

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe : En préambule, j'aimerais quand même annoncer ici que le groupe parlementaire socialiste est surpris et déçu du vote concernant la vice-présidence du Parlement et la vice-présidence du Gouvernement. Ce vote sanction n'a pas lieu d'être ici, surtout que les groupes parlementaires s'étaient arrangés ! J'espère que ce sera la première et dernière fois que ça se passera comme cela; sinon, il est clair que ça sera beaucoup plus difficile d'aller de l'avant.

Le groupe socialiste propose, comme présidente de la commission de la santé, Mme Agnès Veya, qui a déjà fonctionné pendant quatre ans dans cette même commission.

A la commission de l'environnement et de l'équipement, nous proposons M. Claude Schlüchter, qui a déjà présidé cette même commission et a également présidé le Parlement. Merci.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Au nom du groupe PCSI, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Damien Chappuis à la présidence de la commission de la formation.

Damien Chappuis, âgé de 31 ans, résidant à Delémont, est marié à Henriette et papa d'une petite Julia. Ingénieur en informatique de gestion de formation, Damien travaille à l'École supérieure d'informatique de gestion, d'où son engouement pour cette présidence.

ment pour cette présidence.

Originaire de Develier, il a baigné depuis sa naissance dans le monde de la politique grâce au restaurant que tenaient ses parents.

Par la suite, il est entré au Parlement en tant que suppléant en 2007 et comme député pour cette législature. Depuis 2009, il siège également au conseil municipal de Delémont, où il assume le département de la culture, des sports et de l'informatique.

Je vous invite donc vivement à soutenir cette candidature et vous confirme que le groupe PCSI soutiendra toutes les candidatures aux commissions parlementaires permanentes.

Le président : D'autres personnes désirent-elles s'exprimer ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est manifestement pas le cas. J'appelle les scrutateurs pour la distribution des bulletins de vote. Damien Chappuis, scrutateur, étant concerné, il ne participe pas au dépouillement et, autre information, vous avez une pause jusqu'à 11.20 heures et le ministre Philippe Receveur vous offre les cafés et les croissants. Vingt minutes de pause et on reprend à 11.10 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, je vais vous annoncer les résultats concernant le point 13 de l'ordre du jour, les présidences des commissions parlementaires permanentes.

13.1 Président de la commission de gestion et des finances

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	17
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	42
Majorité absolue :	22

André Henzelin (PLR) est élu par 40 voix; 2 voix éparées. (Applaudissements.)

13.2 Président de la commission de l'environnement et de l'équipement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	57
Majorité absolue :	29

Claude Schlüchter (PS) est élu par 51 voix; 6 voix éparées. (Applaudissements.)

13.3 Président de la commission de la justice

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	18

Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 40
 Majorité absolue : 21

Jean-Baptiste Beuret (PDC) est élu par 37 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

13.4 Président de la commission des affaires extérieures et de la réunification

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
 Bulletins rentrés : 60
 Bulletins blancs : 20
 Bulletins nuls : 3
 Bulletins valables : 37
 Majorité absolue : 19

Martial Courtet (PDC) est élu par 34 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

13.5 Président de la commission de l'économie

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
 Bulletins rentrés : 60
 Bulletins blancs : 17
 Bulletins nuls : 4
 Bulletins valables : 39
 Majorité absolue : 20

Jean-Paul Lachat (PDC) est élu par 38 voix; 1 voix éparses. (Applaudissements.)

13.6 Présidente de la commission de la santé

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
 Bulletins rentrés : 59
 Bulletins blancs : 4
 Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 53
 Majorité absolue : 27

Agnès Veya (PS) est élue par 51 voix; 2 voix éparses. (Applaudissements.)

13.7 Président de la commission de la formation

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
 Bulletins rentrés : 60
 Bulletins blancs : 12
 Bulletins nuls : 2
 Bulletins valables : 46
 Majorité absolue : 24

Damien Chappuis (PCSI) est élu par 43 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Je félicite chaleureusement les nouveaux présidents et présidente de commission et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction. Nous continuons l'ordre du jour avec le chiffre 14, le quatrième bloc, les points 14.1 (cinq juges permanents au Tribunal cantonal) et 14.2 (dix juges suppléants au Tribunal cantonal). Les présidents de groupe ? Oui, Monsieur Froidevaux, vous avez la parole.

14. Election des autorités judiciaires

14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal

14.2 Dix juges suppléants au Tribunal cantonal

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Le groupe PDC vous propose les candidatures de deux titulaires.

Pierre Theurillat d'abord, qui assume cette fonction à satisfaction depuis de longues années déjà. Intègre et réfléchi, il mérite que vous lui accordiez votre confiance.

Philippe Guélat ensuite, qui a été élu juge permanent au Tribunal cantonal lors de la séance du Parlement du 29 avril 2009 après avoir fonctionné comme juge permanent au Tribunal de première instance. Homme qualifié de force tranquille, il a toujours donné entière satisfaction et nous vous le recommandons.

Nous vous proposons de reconduire, dans les fonctions de juges suppléants au Tribunal cantonal, les titulaires actuels que sont Séverine Stalder, Pierre Lachat et Pascal Chappuis.

Avec la nouvelle loi d'incompatibilité judiciaire, il ne sera plus possible à Vincent Paupé de fonctionner comme juge suppléant. Pour le remplacer, nous vous proposons la candidature de Gérald Schaller, titulaire du brevet d'avocat mais qui vous est plus familièrement connu comme ancien ministre.

Nous vous demandons de soutenir ces quatre candidatures comme nous soutiendrons nous-mêmes les six autres candidatures.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de deux titulaires actuels.

Tout d'abord Monsieur le juge cantonal Daniel Logos, en place depuis 2001, c'est-à-dire depuis neuf ans. Il a d'abord été président du Tribunal de district de Porrentruy, et/ou en même temps juge d'instruction durant treize ans.

La deuxième candidate, Mme Sylviane Liniger-Odiet, est titulaire depuis début 2009. Auparavant, elle a été préposée à l'Office des poursuites et faillites du district de Porrentruy durant huit ans, puis greffière depuis 1998 et juge suppléante au Tribunal cantonal dès 2001, à savoir huit ans.

Comme juges suppléants, nous vous proposons Jean-François Kohler, notaire à Courgenay, Corinne Suter, juge de première instance, tous deux anciens juges non permanents titulaires au Tribunal cantonal. Enfin Damien Rérat, juge de première instance, ancien juge suppléant titulaire au Tribunal cantonal.

Nous vous remercions de votre appui.

Le président : Merci Monsieur le Député. Mon écran ne marche pas aussi bien qu'un «iPhone», je dois constater !

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe : Au Tribunal cantonal, le groupe parlementaire socialiste propose, au poste de juge permanent, M. Pierre Broglin. Ce dernier est connu pour son humanité et son intégrité et nous sommes sûrs que vous porterez vos suffrages sur sa personne.

Aux postes de juges suppléants, notre groupe propose les candidatures de Mme Carmen Bossart Steulet et de M. Jean Moritz. Nous soutiendrons également la candidature de M. Raphaël Arn.

Au poste de juge permanent, à 50 %, du Tribunal de première instance, le groupe socialiste propose la candidature de Mme Poli Fueg. Elle a obtenu sa licence en droit en 1994 et son brevet d'avocate en 1998. Elle a poursuivi sa carrière professionnelle au Tribunal de district de Delémont et ensuite au Tribunal de première instance de Porrentruy. Depuis 2008, elle assume la charge de procureure des mineurs et ceci jusqu'à la fin de l'année. Nous pensons que Mme Poli Fueg est une excellente candidate à ce poste car elle a travaillé dans les différents domaines du droit, notamment pénal et poursuites. Son expérience ainsi que ses compétences ne sont plus à démontrer. De plus, Mme Poli Fueg est polyglotte, français, italien, anglais ainsi qu'allemand, et a également enseigné le droit à la Fondation rurale interjurassienne et à l'École supérieure de commerce. Elle est mariée et mère de trois enfants.

Nous vous recommandons vivement sa candidature.

Au poste de procureur du Ministère public, le groupe parlementaire socialiste a le plaisir de présenter la candidature de Mme Frédérique Comte. Mme Comte a fait ses études de droit à l'Université de Neuchâtel et a obtenu sa licence en droit en 1998. Elle a ensuite effectué ses stages dans notre Canton et, en 2001, a obtenu son brevet d'avocate. Elle a ensuite travaillé comme juriste au Service des contributions. Puis, elle a été nommée greffière au Tribunal de première instance et, en 2008, greffière au Tribunal cantonal. Elle travaille principalement en tant que greffière de la Cour pénale et de la Cour criminelle. Son ouverture d'esprit et sa curiosité naturelle font qu'elle aime les défis et c'est ce dernier qu'elle aimerait relever.

Le groupe socialiste vous la recommande pour vos suffrages.

Je crois que, pour le Tribunal de première instance, j'ai oublié aussi, dans les juges permanents, de nommer Mme Bossart Steulet Carmen, qui est aussi candidate du groupe socialiste.

Pour terminer, au poste de juge suppléant au Tribunal de première instance, le groupe socialiste présente la candidature de Mme Maude Rennwald. Maude Rennwald habite Delémont et travaille actuellement comme avocate-conseil auprès de l'ASLOCA-TransJura. Elle est également greffière au Tribunal de l'arrondissement judiciaire de Bienne-Nidau et, entre avril et décembre, a été présidente e.o. du même tribunal. Nous vous les recommandons pour vos suffrages.

Le groupe socialiste soutiendra également toutes les autres candidatures.

Le président : Merci Monsieur Berdat. Vous avez présenté aussi les candidatures pour d'autres blocs, ce qui vous évitera de remonter à la tribune, ce qui va aussi.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : C'est avec plaisir que le groupe chrétien-social indépendant a l'avantage de vous proposer pour le Ministère public, au poste de procureur, Mme Valérie Cortat. Valérie est née en 1965, réside à Delémont et est maman de deux enfants. Après avoir obtenu une maturité et une licence en droit, elle acquiert son brevet d'avocate dans le canton du Jura en 1991. Elue substitue du procureur et titulaire à ce poste depuis 2004 à raison de 50 %, Valérie Cortat est candidate à sa réélection pour un poste entier.

C'est avec satisfaction et compétence que Mme Cortat assume parfaitement son travail. Reconnus de toutes et tous, son charisme et son sens des responsabilités sont à la hauteur de la tâche qui lui est confiée.

Je vous invite sincèrement à apporter votre soutien à Mme Cortat et vous confirme que le groupe PCSI soutiendra l'ensemble des candidatures et candidats officiels proposés aux élections des autorités judiciaires.

Le président : D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. En ma qualité de président, je vous présente encore la candidature reçue par le Bureau du Parlement. Le candidat pour le chiffre 14.2 (juges suppléants au Tribunal cantonal) est M. Raphaël Arn, domicilié à Riehen, qui est en possession du brevet d'avocat de la République et Canton du Jura. Ce candidat remplit toutes les exigences pour être élu à cette fonction.

Voyons maintenant s'il y a encore d'autres candidatures. Ce n'est manifestement pas le cas. Nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de s'approcher de la tribune. Attention, nous ne votons que pour le Tribunal cantonal, les points 14.1 et 14.2, les cinq juges permanents du Tribunal cantonal et les dix juges suppléants du Tribunal cantonal.

Je me permets de vous préciser, parce que l'erreur a été faite il y a quatre ans et nous avons dû la corriger en cours de route, que vous devez écrire les cinq noms au 14.1 et les dix noms au 14.2. Vous ne pouvez pas écrire simplement «tous».

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, je vais vous donner les résultats de ces élections.

14.1 Cinq juges permanents au Tribunal cantonal

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

Sont élus :

– Philippe Guélat (PDC) :	54 voix
– Pierre Theurillat (PDC) :	54 voix
– Pierre Broglin (PS) :	52 voix
– Daniel Logos (PLR) :	51 voix
– Sylvianne Liniger Odiet (PLR) :	50 voix

(Applaudissements)

14.2 Dix juges suppléants au Tribunal cantonal

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

Sont élus :

– Séverine Stalder (PDC) :	54 voix
– Raphaël Arn :	52 voix
– Pierre Lachat (PDC) :	49 voix
– Damien Rérat (PLR) :	49 voix
– Pascal Chappuis (PDC) :	46 voix
– Corinne Suter (PLR) :	46 voix
– Carmen Bossart Steulet (PS) :	45 voix
– Jean-François Kohler (PLR) :	45 voix
– Gérald Schaller (PDC) :	45 voix
– Jean Moritz (PS) :	41 voix

(Applaudissements.)

Le président : Au nom du Parlement, je félicite chaleureusement les nouveaux magistrats et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Nous passons, toujours au point 14, au cinquième bloc de ces élections.

14. Election des autorités judiciaires (suite)

14.3 Six juges permanents au Tribunal de première instance, pour l'équivalent de 5,5 postes

14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance

14.5 Cinq procureurs

14.6 Président du Tribunal des mineurs

14.7 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs

Le président : Je passe la parole à M. Froidevaux pour la présentation des candidats.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Aux postes de juges permanents au Tribunal de première instance, nous vous proposons les candidatures de MM. Pierre Lachat et Pascal Chappuis, qui sollicitent la reconduction de leurs mandats.

Le premier nommé, doyen des magistrats du Jura et président de l'Ordre interjurassien des magistrats, compte de nombreuses années dans cette fonction alors que le second a été élu lors de la séance du Parlement du 27 mai 2009 et a démontré durant ce laps de temps qu'il avait toutes les aptitudes nécessaires pour continuer à remplir ce poste à satisfaction.

Aux postes de juges suppléants au Tribunal de première instance, nous vous recommandons Mme Laurence Brenlla, titulaire du brevet d'avocat et actuellement greffière au Tribunal de première instance, ainsi que M. Charles Frelé-choux, de Porrentruy, titulaire du brevet de notaire et qui possède depuis 2001 l'autorisation de pratiquer dans sa propre étude.

Les incidences des différentes réformes sur l'organisation judiciaire et la procédure cantonale sur le plan pénal sont la disparition des juges d'instruction et le renforcement

du Ministère public qui passe à 5 procureurs. A ces postes, nous vous proposons la candidature de Mme Geneviève Bugnon, de Delémont, élue procureure générale lors de la séance du Parlement du 29 avril 2009, et Mme Séverine Stalder de Courtételle, élue en qualité de juge d'instruction lors de la séance du Parlement du 27 mai 2009. Toutes les deux ont rapidement assumé leurs nouvelles responsabilités et maîtrisé les tâches, difficultés et obstacles de leur nouvelle fonction.

Comme assesseur au Tribunal des mineurs, nous vous proposons Mme Isabelle Fleury d'Alle.

Nous vous demandons de bien vouloir les soutenir comme nous soutiendrons les autres candidatures aux postes de juges et juges suppléants ainsi que procureurs au Ministère public.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Au point 14.3 concernant les juges permanents au Tribunal de première instance, le groupe PLR vous propose deux candidatures titulaires.

Madame la juge Corinne Suter, qui a été présidente du Tribunal de district de Delémont et juge d'instruction pendant neuf ans, est juge du Tribunal de première instance depuis dix ans.

M. Damien Rérat, titulaire au Tribunal de première instance depuis neuf ans.

Pour le point 14.4, nous vous proposons M. Julien Broquet comme juge suppléant au Tribunal de première instance. Enfant de Movelier, il a réussi son brevet d'avocat en 2007. Il est actuellement assistant doctorant à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel à 50 % et collaborateur scientifique à l'Académie de la magistrature à Neuchâtel.

Comme assesseur au Tribunal des mineurs, nous vous proposons la titulaire actuelle, Rita Maillard de Porrentruy.

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe : J'ai déjà fait la présentation mais j'ai omis quelques personnes. Donc, j'aimerais quand même qu'on le fasse nommément.

Donc, au Tribunal de première instance, le groupe socialiste propose la candidature de Mme Bossart Steulet Carmen et celle à 50 % de Mme Poli Fueg Madeleine.

Au Tribunal de première instance, juge suppléante, nous proposons Maude Rennwald.

Au Ministère public, aux termes des procureurs, nous proposons la candidature de M. Jean Crevoisier et celle, dont j'ai parlé avant, de Mme Frédérique Comte.

Et au niveau de la présidence du Tribunal des mineurs, nous proposons M. Yves Richon.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Il est vrai que j'ai déjà anticipé le point 14.5 en présentant Mme Valérie Cortat et, pour le 14.7, juge assesseur au Tribunal des mineurs, le groupe PCSI vous présente Mme Rita Rais, qui fonctionne déjà depuis plusieurs années. Je vous remercie.

Le président : La parole n'est plus demandée. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. J'appelle les scrutateurs à la tribune.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, les résultats.

Bulletins valables : 52
Majorité absolue : 27

14.3 Six juges permanents au Tribunal de première instance (pour l'équivalent de 5,5 postes)

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletin blanc : 1
Bulletins valables : 59
Majorité absolue : 30

Sont élus :

– Pierre Lachat (PDC) : 47 voix
– Damien Rérat (PLR) : 47 voix
– Carmen Bossart Steulet (PS) : 46 voix
– Madeleine Poli Fueg (PS), 50 % : 45 voix
– Corinne Suter (PLR) : 44 voix
– Pascal Chappuis (PDC) : 43 voix
(Applaudissements.)

14.4 Cinq juges suppléants au Tribunal de première instance

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletins blancs : 3
Bulletins valables : 57
Majorité absolue : 29

Sont élus :

– Laurence Brenlla (PDC) : 51 voix
– Julien Broquet (PLR) : 47 voix
– Charles Freléchoux (PDC) : 46 voix
– Maude Rennwald (PS) : 45 voix
(Applaudissements.)

14.5 Cinq procureurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletins valables : 60
Majorité absolue : 31

Sont élus :

– Frédérique Comte (PS) : 52 voix
– Geneviève Bugnon (PDC) : 51 voix
– Valérie Cortat (PCSI) : 51 voix
– Séverine Stalder (PDC) : 51 voix
– Jean Crevoisier (PS) : 46 voix
(Applaudissements.)

14.6 Président du Tribunal des mineurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletins blancs : 7
Bulletin nul : 1

Yves Richon (PS) est élu par 52 voix. (Applaudissements.)

14.7 Quatre assesseurs au Tribunal des mineurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés : 60
Bulletins rentrés : 60
Bulletin blanc : 1
Bulletins valables : 59
Majorité absolue : 30

Sont élus :

– Isabelle Fleury (PDC) : 51 voix
– Max Goetschmann (CS-POP) : 47 voix
– Rita Maillard (PLR) : 47 voix
– Rita Rais (PCSI) : 47 voix
(Applaudissements.)

Le président : Je félicite chaleureusement les nouveaux magistrats et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

15. Promesse solennelle des nouveaux membres des autorités judiciaires

Le président : Je prie les personnes élues pour la première fois à la magistrature de bien vouloir s'approcher de la tribune présidentielle pour la promesse solennelle. Il s'agit de Mme Madeleine Poli Fueg, Mme Frédérique Comte, M. Raphaël Arn, M. Gérald Schaller, Mme Laurence Brenlla, M. Charles Freléchoux, Mme Maude Rennwald, M. Julien Broquet. La salle voudra bien se lever. (Applaudissements.)

Je vous donne maintenant lecture de la promesse solennelle. Ensuite, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien dire «je le promets». Voici le contenu de la promesse : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge».

Mme Madeleine Poli Fueg (PS) : Je le promets.

Mme Frédérique Comte (PS) : Je le promets.

M. Raphaël Arn : Je le promets.

M. Gérald Schaller (PDC) : Je le promets.

Mme Laurence Brenlla (PDC) : Je le promets.

M. Charles Freléchoux (PDC) : Je le promets.

Mme Maude Rennwald (PS) : Je le promets.

Le président : Nous sommes déjà au bout. Merci beaucoup. (Applaudissements.)

16. Commission des recours en matière d'impôts

16.1 Election de neuf membres

16.2 Election de trois suppléants

Le président : Nous passons maintenant au bloc no 6, les points 16.1 et 16.2. La commission des recours en ma-

tière d'impôts. Nous sommes en possession des listes pour ces différentes commissions. Je vais les prendre et rapidement vous en faire lecture.

Membres : Jean-Claude Jolidon (PDC), Dominique Paupe (PDC), Maurice Zeller (PDC), Alain Beuchât (PS), Yannick Galli (PS), Jean-Louis Imhof (PS), Jean-Philippe Kohler (PLR), Claude-Adrien Schaller (PCSI) et Jacques Dumas (UDC).

Suppléants : Didier Cuenin (PDC), Gilberte Studer (PS) et Théophile Boegli (PLR).

Toutes les candidatures sont connues. Avez-vous d'autres propositions ? Ce n'est manifestement pas le cas. Je vous ai fait lecture de l'article 66, alinéa 9, du règlement. Ces candidats sont donc élus tacitement. Merci de les applaudir. (*Applaudissements.*)

16. Commission des recours en matière d'impôts (*suite*)

16.3 Election du président

16.4 Election du premier vice-président

16.5 Election du deuxième vice-président

Le président : Nous passons au bloc 7 de l'ordre du jour, les points 16.3 à 16.5, commission des recours en matière d'impôts, avec le président, le premier et le deuxième vice-présidents. Je passe la parole aux groupes.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Pour la fonction de président, le groupe PLR vous propose la candidature de Jean-Philippe Kohler. Titulaire et président depuis de nombreuses années, il a prouvé toute sa compétence et toute son efficacité, qui ne sont nullement contestées.

Nous vous remercions de continuer à lui apporter votre soutien.

M. Christophe Berdat (PS), président de groupe : Au poste de premier vice-président de la commission des recours en matière d'impôts, le groupe socialiste propose la candidature de M. Jean-Louis Imhof de Delémont.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Pour la deuxième vice-présidence, je vous propose M. Jean-Claude Jolidon de Courtételle, également titulaire, qui fonctionne comme secrétaire communal dans cette même commune.

Le président : D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. J'appelle donc les scrutateurs à officier.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, je vais vous annoncer les résultats.

16.3 Election du président

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	9
Bulletins valables :	50
Majorité absolue :	26

Jean-Philippe Kohler (PLR) est élu par 47 voix; 3 voix éparses.

16.4 Election du premier vice-président

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	10
Bulletins valables :	49
Majorité absolue :	25

Jean-Louis Imhof (PS) est élu par 46 voix; 3 voix éparses.

16.5 Election du deuxième vice-président

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	6
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Jean-Claude Jolidon (PDC) est élu par 50 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Je félicite chaleureusement les nouveaux élus et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans l'exercice de leur fonction.

Sans attendre, je passe au bloc 8, points 17.1, 17.2 et 18, commission de la protection des données et commission du fonds de la péréquation

17. Commission de la protection des données à caractère personnel

17.1 Election de deux membres

17.2 Election de deux suppléants

18. Election de quatre membres de la commission du fonds de péréquation

Le président : Nous sommes en possession des listes pour ces différentes commissions. Je vais vous en faire la lecture.

Commission de la protection des données à caractère personnel :

Membres : Vincent Willemin (PDC) et Luc Dobler (PCSI).

Suppléants : Philippe Berthoud (PDC) et Stève Farine (PLR).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature. Donc, nous appliquons de nouveau l'article 66, alinéa 9, et ces personnes sont élues de manière tacite. (*Applaudissements.*)

Nous continuons avec la commission du fonds de péréquation : Hubert Ackermann (PDC), Roland Jecker (PS), François Valley (PLR) et Jean-Daniel Tschan (PCSI).

Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Ces candidats sont élus de manière tacite, avec nos applaudissements. (*Applaudissements.*)

19. Election des préposés aux Offices des poursuites et faillites

19.1 Préposé pour le district de Delémont

19.2 Préposé pour le district des Franches-Montagnes

19.3 Préposé pour le district de Porrentruy

20. Election du Contrôleur général des finances

Le président : Je passe directement la parole aux présidents de groupe.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Au poste de préposé à l'Office des poursuites et faillites des Franches-Montagnes, je vous propose de soutenir la candidature de M. Jean-Marie Aubry, actuellement titulaire. Il est disponible, discret, réfléchi, de contact facile et unanimement reconnu comme très compétent.

S'agissant du poste de Contrôleur général des finances, le groupe PDC vous présente M. Maurice Bréchet de Move-lier, au bénéfice d'un brevet fédéral de comptable, qui occupe cette fonction depuis 8 ans et 24 ans de fidélité au Contrôle des finances. De bon conseil, il sait proposer les recommandations propres à améliorer la gestion de l'administration et les institutions qui sont sous son contrôle. Rigoureux, discret, affable, il a su fournir à la CGF toutes les informations précieuses et nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Par avance, je vous remercie, au nom du groupe PDC, de leur accorder votre confiance.

Puisqu'il s'agit de ma dernière intervention à cette tribune, je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à votre famille, en me réjouissant d'ores et déjà de vous retrouver l'année prochaine.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Au nom du groupe chrétien-social indépendant, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M. Antoine Varrin au poste de préposé à l'Office des poursuites et faillites pour le district de Delémont.

Antoine Varrin est né en 1963, marié, père de trois enfants et domicilié à Courrendlin. Titulaire d'un brevet d'avocat, voilà plus de douze ans qu'Antoine est à la tête de l'Office des poursuites et faillites de Delémont. Responsable d'une quinzaine de personnes au sein de l'office, ses compétences sont largement appréciées et c'est avec discrétion qu'il assume les responsabilités qui lui sont confiées.

Je vous invite vivement à lui apporter son soutien et le groupe PCSI apportera son soutien aux préposés aux poursuites des autres districts ainsi qu'au chef du Contrôle des finances, M. Bréchet. Je vous remercie.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Le groupe PLR vous propose la candidature de Daniel Farine au poste de préposé à l'Office des poursuites et faillites du district de Porrentruy. Il exerce cette fonction depuis 2002, à satisfaction de tous, avec efficacité.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et plein succès pour 2011.

Le président : Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote. Madame et Messieurs les scrutateurs.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs, voici les résultats des élections.

19. Election des préposés aux Offices des poursuites et faillites

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	3
Bulletins valables :	56
Majorité absolue :	29

19.1 Préposé pour le district de Delémont

Antoine Varrin (PCSI) est élu par 49 voix.

19.2 Préposé pour le district des Franches-Montagnes

Jean-Marie Aubry (PDC) est élu par 54 voix.

19.3 Préposé pour le district de Porrentruy

Daniel Farine (PLR) est élu par 51 voix.

20. Election du Contrôleur général des finances

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	4
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Maurice Bréchet (PDC) est élu par 55 voix.

Le président : Je félicite ces personnes pour leur élection. *(Applaudissements.)*

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de notre premier ordre du jour. Un grand merci à vous pour votre assiduité et votre discipline. Les autorités jurassiennes sont maintenant élues, sauf le cinquième juge suppléant du TPI car nous n'avions pas de candidat. Une élection pourra se tenir ultérieurement.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour notre prochain Parlement du mois de février 2011 et, pour les membres du Bureau, le jeudi 13 janvier à 17.30 heures.

Mais, avant cela, je vous donne bien sûr rendez-vous ce soir à la mairie de Delémont, où la ville va nous accueillir pour l'apéritif, qui sera suivi du repas à la salle Saint-Georges, où nous passerons ensemble un moment de convivialité. Je vous remercie d'avoir accepté nombreux l'invitation qui vous a été faite.

Je termine en vous souhaitant déjà de magnifiques fêtes de Noël et de fin d'année 2010 et forme déjà, pour toutes et tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2011. Je vous remercie de votre attention et lève officiellement la séance constitutive du Parlement pour la législature 2011-2015. Merci. *(Applaudissements.)*

(La séance est levée à 13.05 heures.)